

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 254

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

254

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 254 20 décembre 1973

Dixième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S. A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Claude Crevoisier  
Isabelle de Dardel  
Jean-Daniel Delley  
Alice Ghelfi  
Jean-Pierre Ghelfi

# Domaine public

## Pas comme ça !

*La publication de l'indice des prix, après le relevé du mois de novembre, a fait l'objet d'une mise en scène gouvernementale. M. Brugger a voulu en résérer la primeur au Parlement. On comprend ce désir d'en discourir: pour la première fois, l'indice dépasse 10 % d'augmentation par an.*

*Ce taux d'inflation est insupportable. En Suisse, plus qu'en tout autre pays au monde. Non seulement parce que la Suisse est un pays exportateur; cette caractéristique helvétique est partagée par beaucoup d'autres. Mais la Suisse doit être un pays d'équilibre, social, régional. D'ores et déjà, elle ne l'est pas suffisamment; mais avec 10 % d'inflation, il n'y a plus d'équilibre social ou régional possible.*

*Le sérieux de la situation appelle des mesures immédiates qu'on ne saurait renvoyer aux calendes de l'approbation de l'article conjoncturel.*

*Or M. Brugger a patronné un jeu indigne du Conseil fédéral. A côté de l'indice des prix officiels, on fait publier un indice dont seraient sorties les hausses dues à la crise du pétrole.*

*Comment ce nouvel indice officieux a-t-il été calculé? Ce n'est clair pour personne.*

*Et admettons que l'on sache comment a été faite l'amputation! A quoi sert l'indice si, à chaque fois, il ne tient plus compte des secteurs où la hausse est la plus vive? M. Brugger s'imagine-t-il que les consommateurs vont payer les produits pétroliers à l'ancien prix? Pour avoir été brutale, la hausse du mazout n'en est pas moins durable.*

*Hypocrite de prétexter, pour justifier cette manœuvre, qu'il s'agit d'éviter que les locataires ne paient la hausse deux fois: comme consommateurs et comme locataires. M. Brugger feint de croire que les loyers étant adaptés automatiquement à l'indice des prix, ils vont répercuter ainsi la hausse des produits pétroliers. Or, le Conseil*

*fédéral a interdit l'adaptation des loyers à l'indice, à moins que le bail n'offre des garanties importantes.*

*Peu digne aussi cette manière de faire au patronat un appel du pied pour qu'il se mette à utiliser l'indice officieux.*

*Non, il n'est pas possible de s'en tirer avec des « trucs » — on s'excuse du mot — de ce genre! Cela ne signifie pas qu'il faut rester les bras croisés. Mais le Conseil fédéral ne peut éviter de prendre des mesures conjoncturelles d'ensemble; la tâche est incroyablement difficile, si l'on veut éviter, tout en luttant contre l'inflation, une politique déflationniste. Dans ces mesures économiques d'ensemble, les plus privilégiés auront à faire les sacrifices les plus gros, que ce soit au titre du contrôle de toute spéculation, du contrôle des prix ou de la fiscalité.*

*Ce sera la tâche première du nouveau Conseil fédéral. On imagine qu'à peine désignés à la tête de leur département, les conseillers voudront se saisir des dossiers en suspens. En fait, ce n'est pas cela le plus urgent. Toutes affaires cessantes, le Conseil fédéral aurait à préparer un plan anti-stagflation. Car on attend de lui autre chose que la mise au point d'un indice parallèle.*

### DANS CE NUMÉRO

**Pp. 2/3 : Neuchâtel : Un homme dangereux ;  
p. 3 : Jura : Pas sérieux s'abstenir ; pp. 4/5 : La crise de l'énergie et ses développements ; p. 5 : Genève : Un dernier cadeau à la Swissair ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Selon que vous êtes « intellectuel » ou pas... — La semaine dans les kiosques alémaniques : Deux fois M. Furgler ;  
p. 7 : Fribourg : Des femmes face à la politique — Hôpitaux genevois : Le poids d'un mouvement décidé et uni ; p. 8 : La Grèce ensanglantée d'une dictature à l'autre — Hôpitaux genevois : M. Donzé rectifie.**